

▶▶ DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN 11.06.15



Juin 2015

A la CAPI, Isle d'Abeau

SOMMAIRE

▶ Adhésion de deux nouvelles intercommunalité au Pôle Métropolitain.....p.3

- ▶ Présentation de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL)
- ▶ Présentation de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS)

▶ La Plaine Saint-Exupéry : projet de développement et d'aménagement économiquep.5

- ▶ Rappel du projet de la Plaine Saint-Exupéry

▶ Trois dispositifs économiques performants sur le territoire du Pôle Métropolitain.....p.6

- ▶ La convention d'affaires organisée par la Cité Design
- ▶ Le dispositif « Pépites »
- ▶ Sensibilisation à l'usage de la maquette numérique et au « Building Innovation Modeling »

► ► ADHESION DE DEUX NOUVELLES INTERCOMMUNALITES AU PÔLE METROPOLITAIN

► PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS (CCEL)

La **Communauté de Communes de l'Est Lyonnais** (CCEL), est un établissement public de coopération intercommunale, créé en 1994 et présidé par Paul Vidal. Elle regroupe huit communes du département du Rhône (Genas, Colombier-Saugnieu, Jons, Pusignan, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Pierre-de-Chandieu et Toussieu), compte 38 500 habitants sur une superficie de 140 km² et 3 600 entreprises.

L'adhésion de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais au Pôle Métropolitain relève de deux enjeux majeurs :

- le projet de développement de la Plaine Saint-Exupéry, et plus largement, la nécessité de bénéficier collectivement des retombées économiques des nouvelles infrastructures routières et ferrées
- l'ambition commune d'étendre le périmètre du Pôle Métropolitain.



« Plus que jamais, la CCEL concentre sur son territoire des enjeux régionaux voire nationaux. Pour prendre pleinement sa place dans une dynamique ouverte sur ses partenaires immédiats, la CCEL a choisi d'entrer au Pôle Métropolitain. Cette structure atypique permet une mise en commun, un partage d'idées et de points de vues sur un large territoire ».

Paul VIDAL, Président de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais

► PRESENTATION DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE (CAVBS)

La **Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône** (CAVBS), est une communauté d'agglomération, créée en 2014, et présidée par Daniel Faurite. Elle regroupe 21 communes au cœur du Beaujolais : Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans-Riottier, Jarnioux, Lacenas, Le Pérréon, Liergues, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Julien-sous-Montmelas, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône et Ville-sur-Jarnioux.

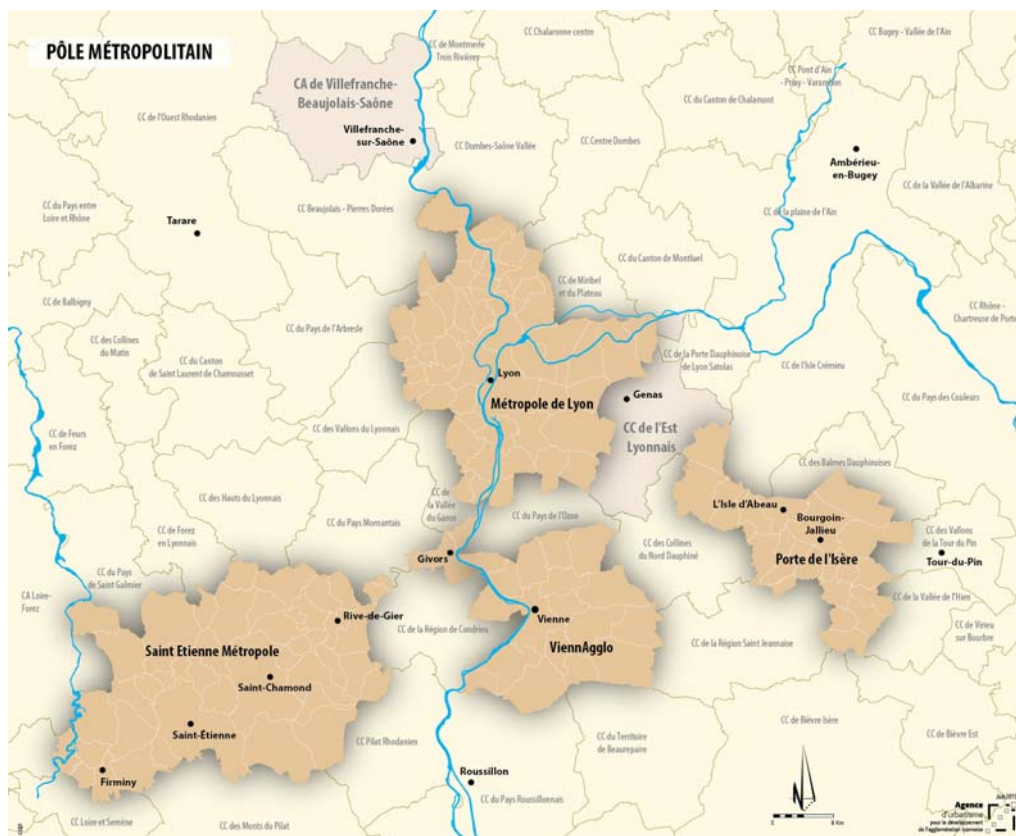
La CAVBS compte 77 000 habitants, 5 000 entreprises et un peu plus de 33 000 emplois. Elle intervient au travers de compétences fortes et variées telles que l'économie, l'urbanisme le logement ou l'environnement.

L'adhésion de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône relève d'une envie commune de développer l'attractivité du territoire métropolitain. La CAVBS peut apporter une plus-value, grâce à sa localisation stratégique, la complémentarité de ses territoires urbains, ruraux et viticoles ainsi que son cadre de vie. Son adhésion sera effective au 1^{er} janvier 2016.



« De par sa proximité géographique, sa relation liée aux mouvements de population, sa convergence de compétences, sa même envie de développer l'attractivité et la compétitive du territoire métropolitain, l'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône souhaite intégrer le Pôle Métropolitain. Notre volonté est de construire des visions et des stratégies communes. Le rayonnement national et international de notre Pôle Métropolitain doit se construire ensemble ».

Daniel FAURITE, Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône



CARTOGRAPHIE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

▶ ▶ LA PLAINE SAINT-EXUPERY : PROJET DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE

▶ RAPPEL DU PROJET DE LA PLAINE SAINT-EXUPÉRY

Le Pôle Métropolitain va assurer la gouvernance de la Plaine Saint-Exupéry pour piloter et coordonner la stratégie de développement et d'aménagement économique de ce territoire. Cet espace de 344 km², à proximité de l'Aéroport Lyon Saint-Exupéry, est stratégiquement situé en grande partie sur les différents territoires du Pôle Métropolitain. Le projet de développement et d'aménagement économique est l'aboutissement de quatre années de réflexion approfondie, menée en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, l'État et tous les acteurs économiques et institutionnels concernés (Chambres consulaires, Région Rhône-Alpes, Départements du Rhône et de l'Isère, ADL - Aéroports de Lyon-, les Scots, les Agences de développement économique...).

Les enjeux du projet de développement et d'aménagement économiques sont :

- **le développement métropolitain** de ce site en complémentarité avec celui des collectivités voisines ;
- **le développement de la plateforme aéroportuaire** en coordination avec les territoires.

Pour mener à bien ce projet et le rendre pleinement opérationnel, le Pôle Métropolitain a souhaité se doter de nouveaux moyens afin de pouvoir assurer, au-delà de la gouvernance et du pilotage, la mise en œuvre de toute opération foncière situées sur le périmètre de la Plaine Saint-Exupéry. Il a été proposé la création d'une compétence « **à la carte** ».

▶ ▶ TROIS DISPOSITIFS ECONOMIQUES PERFORMANTS SUR LE TERRITOIRE DU PÔLE METROPOLITAIN

En tant que lieu d'échanges et de partage entre territoires chacun doté de compétences spécifiques, **le Pôle Métropolitain favorise la diffusion des bonnes pratiques**, ou autrement dit, la mise en place à l'échelle du territoire du Pôle d'un dispositif ayant fait ses preuves dans l'une des agglomérations membres du Pôle. C'est le cas notamment de la convention d'affaires portée par la Cité du Design de Saint-Etienne, du dispositif Pépites de la Métropole de Lyon, et de la compétence construction durable portée par la CAPI.

▶ CONVENTION D'AFFAIRES ORGANISEE PAR LA CITE DU DESIGN

Le **design** est l'une des compétences fortes du territoire métropolitain. Véritable outil d'innovation et de compétitivité des entreprises, il s'inscrit au sein des sujets prioritaires de la feuille de route métropolitaine votée par le Conseil du Pôle en février dernier.

L'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Cité du design - École supérieure d'art et design regroupe depuis janvier 2010 les deux entités. Plateforme d'enseignement supérieur, de recherche, de développement économique et de valorisation autour du design et de l'art, la Cité du Design de Saint-Etienne a pour mission de sensibiliser et accompagner tous les publics au design. De ce fait, elle a mis en place **la convention d'affaires Design to Business**. Outil concret et efficace au service des entreprises, cette convention permet d'accélérer les opportunités de rencontres entre les entreprises et les designers. Pour cela, les acteurs à l'origine du projet ont mis en place une plateforme internet de mise en relation. Les entreprises ont alors la possibilité de programmer des rendez-vous à l'avance. Les rencontres sont ainsi qualifiées et pertinentes, permettant une efficacité et un gain de temps importants.

Ces rencontres permettent :

- **une première prise de contact** entre un designer et un dirigeant de PME afin qu'il s'approprie la démarche ;
- **l'intégration d'une dimension d'innovation** par l'usage pour une PME technologiquement déjà innovante.

A ce jour, on compte trois éditions de la convention d'affaire Design to Business, dont deux organisées à Saint-Etienne et une en duplex entre Saint-Etienne et Paris.

La Cité du Design propose de mettre son expertise et ses outils à disposition, notamment la plateforme de prise de rendez-vous, pour organiser une convention d’affaire à Lyon en novembre 2015 pour les entreprises présentes sur le territoire métropolitain.

Le Pôle Métropolitain souhaite apporter son soutien à la Cité du Design pour l’organisation de cette convention, en lui attribuant une subvention de 40 000 €. Comptant sur la présence de 200 professionnels, entreprises et designers, la journée s’articulera autour de rendez-vous d’affaires de 9h à 18h ainsi que d’un cycle de conférences et de stands de présentation des offres territoriales.

En amont, la Cité du Design organisera un atelier de sensibilisation au design à Saint-Etienne. Conduite en juillet 2015, cette action aura pour objectif de promouvoir l’offre de la Cité du Design et de permettre aux prescripteurs présents de faire la promotion de la convention d’affaire grâce à une connaissance plus fine des enjeux du design et des possibilités d’accompagnement adaptées à chaque type d’entreprise.



La Platine
© LIN Finn Geipel + Giulia Andi, photographe : Christian Richters

► LE DISPOSITIF « PEPITES », UN SOUTIEN AUX PME EN FORTE CROISSANCE

Dans une conjoncture économique difficile et instable, le Pôle Métropolitain et ses partenaires économiques sont particulièrement vigilants à assurer un soutien aux entreprises du territoire en leur proposant un accompagnement et un suivi de qualité.

Le Pôle Métropolitain souhaite être un facilitateur pour renforcer la compétitivité des entreprises du territoire. En 2013, il a signé une première convention avec la Chambre de

Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL), renforçant le dispositif « Pépites » que la Métropole de Lyon a initié en 2011. Ce dispositif propose un accompagnement personnalisé pour les entreprises en forte croissance, avec un financement spécifique pour des conseils stratégiques.

Le dispositif s'articule autour de 3 axes :

- **Accompagner le développement des entreprises à fort potentiel**

Le dispositif « Pépites » s'adresse à des entreprises stratégiques, des PME à très fort potentiel de développement. Ces entreprises sont porteuses de valeur ajoutée pour le territoire en termes d'innovation, d'emploi etc... Elles sont à l'origine de développement des secteurs et territoires économiques.

- **Une expérimentation à l'échelle métropolitaine**

Engagée en 2013, l'expérimentation métropolitaine de ce dispositif a permis de capitaliser sur l'expérience et le processus structurés sur le territoire de la Métropole de Lyon avec la CCI de Lyon, ce qui s'est concrétisé par la labellisation de trois Pépites hors du territoire de la Métropole.

Il s'agit aujourd'hui de conforter ce dispositif et de permettre à 5 entreprises supplémentaires de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, avec un suivi local des entreprises assuré par les services économiques des membres du Pôle Métropolitain et des CCI concernées, pouvant porter sur :

- un accompagnement stratégique, commercial et marketing ;
- une aide à la levée de fonds ;
- la gestion des ressources humaines et l'organisation ;
- l'innovation etc.

- **Le partenariat avec la CCI de Lyon**

Pour agir auprès des entreprises, la CCI de Lyon déploie un ensemble d'offres de service en partenariat avec les autres acteurs du développement économique. La CCIL agit en qualité de gestionnaire, pour le compte des partenaires financeurs du dispositif, les fonds venant financer des ingénieries extérieures, bénéficiant aux entreprises labellisées.

Une subvention de 39 000 € est attribuée pour financer les conseils et expertises à dispositions des entreprises qui entreront dans le dispositif. Il est aussi prévu une subvention de 9 500 € pour la coordination et l'animation du dispositif partenarial dans le cadre d'un pilotage métropolitain Grand Lyon/ CCIL / Pôle Métropolitain.

► SENSIBILISATION A L'USAGE DE LA MAQUETTE NUMERIQUE ET AU BIM (BUILDING INNOVATION MODELING)

La **construction durable** est une notion utilisée pour toute construction qui, tout en assurant confort et santé des occupants, limite au mieux ces impacts sur l'environnement, en cherchant à s'intégrer le plus respectueusement possible dans un milieu et en utilisant le plus possible les ressources naturelles et locales.

Les **entreprises de la construction durable**, ou éco construction, ont pour objectif l'atteinte d'une haute performance sur plusieurs cibles touchant à l'environnement, au confort et la santé des occupants d'un bâtiment, en particulier la préservation des ressources énergétiques (matières premières, eau), la lutte contre le changement climatique, la réduction des déchets et de la pollution, la qualité de l'air intérieur, le confort des occupants (acoustique, visuel), la qualité environnementale et sanitaire des produits de construction. Les acteurs de la construction disposent aujourd'hui de référentiels, normes ou certifications pour les aider dans leurs projets et garantir l'atteinte de ces performances.

Les **enjeux de la filière construction en France** sont très importants car :

- les bâtiments contribuent à 40% aux émissions de gaz à effet de serre du pays, notamment par les consommations de combustibles pour le chauffage, qui pourraient être drastiquement réduites si les bâtiments étaient plus performants thermiquement et techniquement ;
- les habitants passent en moyenne 95% de leur temps dans un bâtiment. La qualité des bâtiments (qualité de l'air, confort, ambiance, qualité d'usage) rejoint directement la qualité de vie des gens.

La CAPI est aujourd'hui un territoire leader et reconnu pour ces compétences dans ce domaine. Pour renforcer une certaine compétitivité, ce secteur se tourne aujourd'hui vers l'usage de la maquette numérique et du BIM (Building Innovation Modeling) comme outil unique de collaboration des différents intervenants sur un ouvrage (de la conception à l'exploitation).

L'utilisation du **BIM** permet de mieux représenter, anticiper et optimiser les choix et ainsi d'obtenir des gains tant en matière de productivité que d'amélioration de la qualité des projets. Le BIM constituera à l'avenir un élément de différenciation pour les entreprises et d'adaptation au cadre réglementaire des futurs marchés de la construction.

La Plateforme ASTUS Construction, créée à Villefontaine, sur le territoire de la CAPI et présidée par Pierre Olivier Boyer, se positionne comme l'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales pour la sensibilisation et la mise en œuvre d'une démarche BIM dans un projet immobilier. Cette plateforme d'innovations, issue d'une démarche commune des collectivités, des institutions de formation et recherche, des acteurs consulaires et représentants des entreprises, permet d'offrir une offre de services spécifique articulée autour de 3 pôles innovants :

- le pôle « Ingénierie et Prototypage », espace technique de test, de prescription, de formation et de promotion ;
- le pôle « Production et Évaluation », espace de développement destiné aux concepteurs des bâtiments et des systèmes intégrés ;
- le pôle « Construction Numérique », espace scientifique dédié à la qualité et la performance des projets intégrant les nouvelles pratiques numériques.

A ce jour, considérant le caractère novateur de la maquette numérique dans le secteur de la construction, ASTUS Construction se propose d'organiser sur une journée complète la mise en place d'un cycle de sensibilisation à l'échelle de Pôle Métropolitain à l'attention de la maîtrise d'ouvrage publique (collectivités territoriales, bailleurs sociaux) et de la maîtrise d'ouvrage privée.

Le Pôle Métropolitain souhaite, parallèlement, mettre en avant, à l'attention des différents réseaux de prescription et directement auprès d'entreprises métropolitaines, l'offre de services spécifiques de la construction durable sur divers plans (formation, numérique, prototypage etc.) dont l'offre de service de la plateforme ASTUS Construction.

Le Pôle Métropolitain attribue une subvention d'un montant de 4 500€ au profit d'ASTUS Construction pour organiser un cycle de sensibilisation métropolitain à la maquette numérique et à l'utilisation du BIM.